



BIMESTRIEL

N° 4 - SEPTEMBRE 1962

## VOUS TROUVEREZ

Page 1	Prime de Fin d'année	Page 6	Indemnité de Congé
Page 2	Les Proverbes au Service de la Prévention	Page 6	Congés spéciaux
Page 5	Augmentation des Salaires	Page 7	Retraite (U.N.I.R.S.)
Page 5	Périodes Militaires	Page 8	Secourisme
		Page 9	Organisation du C.P.O.
		Page 10	Communiqué

EMPLOYES, DES INSTALLATIONS DE BRIENNE LE CHATEAU, CHALONS, TROIS FONTAINES, VITRY ET VATRY CE BULLETIN EST VOTRE BULLETIN ET VOUS VOUS DEVEZ D'Y COLLABORER. VOS QUESTIONS, VOS SUGGESTIONS, VOS REMARQUES SERONT TOUJOURS PRISES EN CONSIDERATION.

ADRESSEZ VOTRE COURRIER AU BUREAU DU PERSONNEL CIVIL DE TROIS FONTAINES.

## PRIME DE FIN D'ANNEE

### I. DROITS STATUTAIRES

Tous les personnels ont droit à une prime de fin d'année dans les conditions suivantes :

1°. Cette prime est payée aux salariés qui ont été embauchés avant le 1er Octobre de l'année en cours et sont présents à l'effectif au 31 Décembre.

(suite page 3)